



Données générales relatives à la commande publique (INSEE)

1/ La source des données

L'Observatoire Économique de la Commande Publique (OECP) est un service de la Direction des Affaires Juridique (DAJ) du Ministère des Finances qui organise notamment le recensement des marchés publics en France, depuis 2007. Pour ce faire il utilise une fiche de recensement (voir sur le site de l'observatoire) qui peut être envoyée sous format papier mais également sous forme dématérialisée.

La production d'un rapport tri annuel qui devra être fourni par l'État français au plus tard le 18 avril 2018 impose de raccourcir les délais de transmission de ces fiches. La transmission par voie dématérialisée sera privilégiée, voire obligatoire selon les organismes, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les collectivités territoriales pourront, si elles le souhaitent, utiliser l'application REAP (Recensement Économique de l'Achat Public) ou transmettre une fiche papier à leur comptable public, qui transmettra ensuite ces informations à l'OECP par l'application ARAMIS. Les services centraux et déconcentrés de l'État renseignent ces informations via l'application Chorus.

Les déclarants directs à l'OECP (EPN, OPH, SAEM, SEM) devront obligatoirement envoyer les fiches par voie dématérialisée, via l'application REAP.

2/ Le champ des données

Il y a d'abord le champ des données recensées par l'OECP puis le sous-champs des données transmises à l'observatoire régional de la commande publique.

a) Le champ des données de l'OECP

Une fiche doit être envoyée à l'OECP pour **chaque contrat ou accord-cadre dont le montant total, toutes tranches comprises, toutes reconductions comprises, sur toute la durée possible, dépasse 90 000 euros hors taxes.**

Quand, notamment en matière de travaux, une opération comporte plusieurs lots au sens du code des marchés publics, c'est-à-dire que chaque lot est un marché, chaque lot doit faire l'objet d'une fiche distincte :

- pour chaque avenant, quel que soit le montant de l'avenant si le montant du contrat initial est supérieur à 90 000 euros hors taxes, ou si l'avenant a pour effet de faire dépasser ce seuil au contrat initial ;
- en cas d'appel à la sous-traitance, que celle-ci soit connue au moment de la notification du contrat ou ultérieurement, par un acte spécial de sous-traitance, quel que soit le montant de l'acte spécial, si le montant du contrat est supérieur à 90 000 euros hors taxes ;
- en cas d'avenant à l'acte spécial de sous-traitance.

b) Le sous-champ des données de l'observatoire régional de la commande publique

Il a été demandé à l'OECP de régionaliser sa base de données nationale pour le territoire des Hauts-de-France, pour la période 2010 à 2014 (les données 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles). **Les contrats dont l'établissement de l'acheteur était localisé dans les Hauts-de-France, notifiés durant la période 2010-2014**, constituent la base à partir de laquelle nous avons construit des indicateurs pour les groupes de travail de l'ORCP.

Le représentant de l'INSEE au sein de l'Observatoire régional de la commande publique (ORCP) est Frédéric LEJEUNE (chargé d'études, service des études et de la diffusion de Lille).